

## Conseils au sujet de l'assurance-automobile

### Il existe une amnistie pour les accidents

(EN)—De nombreuses compagnies d'assurance offrent un avenant de protection qui pardonne la première collision ou le premier accident « responsable ». Cet acte additionnel à une police est principalement destiné aux conducteurs expérimentés qui sont fidèles à une même compagnie d'assurance et qui n'ont eu aucun

accident depuis longtemps (par exemple, une période de six ans). Cet avenant entraîne une hausse de la prime d'environ 40 \$ ou 50 \$, mais, en présence d'un seul accident « responsable », la renonciation protège votre dossier de conduite.

- L'édition Nouvelles

## Saviez-vous que...?

### Même les conducteurs à risque élevé peuvent obtenir de l'assurance

(EN)—La Facility Association (FA) fournit une couverture aux consommateurs que les compagnies d'assurance ordinaires refusent d'assurer. À titre d'exemple, un conducteur ou un propriétaire de véhicule qui compte plusieurs infractions au Code de la route peut obtenir une assurance-automobile, bien qu'à un tarif supérieur, à condition qu'il détienne un permis de conduire valide de l'Ontario. La personne

qui cherche à souscrire une assurance doit avoir reçu une lettre de refus de la part d'une compagnie d'assurance ordinaire. La FA est une organisation gérée par l'industrie de l'assurance et réglementée par la Commission des services financiers de l'Ontario, un organisme autonome du ministère des Finances provincial.

- L'édition Nouvelles

## L'assurance-automobile des consommateurs coûte moins cher

(EN)—Comparativement à l'année dernière, les Ontariens déboursent un total moindre pour assurer leur automobile privée à passagers. Grâce aux récentes réformes du système d'assurance-automobile et de leurs mesures de réduction des coûts, la plupart des compagnies d'assurance transmettent les économies aux consommateurs sous forme de primes réduites.

Pour l'année 2004 et les trois premiers trimestres de 2005, la baisse combinée en matière de tarifs approuvés d'assurance-automobile était de 12,42 pour cent.

L'effet de cette réduction de tarif pour le consommateur varie selon son lieu de résidence,

le type de véhicule qu'il conduit ainsi que d'autres critères de risque tels que les collisions antérieures.

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), organisme autonome du ministère des Finances provincial, réglemente l'industrie de l'assurance-automobile. La CSFO veille à ce que les tarifs modifiés par les compagnies d'assurance soient raisonnables, justifiés et équilibrés afin que toute compagnie soit en mesure de payer les frais des sinistres futurs.

- L'édition Nouvelles

## Questions au sujet de l'assurance

### Que sont les règles de tarification des risques pour l'assurance-automobile?

(EN)—Si vous possédez ou louez un véhicule, il est impératif de saisir la portée des règles utilisées par les assureurs lorsque vous cherchez à souscrire une assurance-automobile. Il s'agit des règles de tarification sur lesquels se basent les compagnies d'assurance pour déterminer les risques que vous présentez et prendre la décision d'émettre ou non une police d'assurance.

D'abord et avant tout, il faut se rappeler que les règles de tarification ne déterminent non seulement l'obtention de l'assurance mais aussi le maintien de celle-ci auprès d'un assureur en particulier. Lorsque vous cherchez à souscrire une assurance-automobile, il est toujours prudent de vérifier les règles de tarification de l'entreprise auprès de votre courtier, de votre agent ou de votre compagnie d'assurance.

Chaque compagnie d'assurance emploie des tarificateurs qui sont responsables de la sélection des risques selon les règles de tarification de l'entreprise. Chaque compagnie élabore ses propres règles de tarification des risques pour l'assurance-automobile.

Bien que les règles de tarification varient d'une compagnie à l'autre, il existe certains critères communs qui entraînent le refus de l'émission d'une police d'assurance-automobile. Par exemple :

- Vous ou les conducteurs de votre ménage avez-vous été responsables d'un nombre déterminé d'accidents

et avez-vous été reconnus coupables d'infractions de la route?

- Votre police d'assurance-automobile a-t-elle été résiliée un certain nombre de fois en raison du non-paiement de la prime?

- Avez-vous fourni des renseignements inexacts ou incomplets lors d'une demande d'assurance?

Pour déterminer si vous pouvez obtenir une assurance-automobile, votre compagnie d'assurance ne peut utiliser certains facteurs, soit par exemple :

- la religion, la race, la nationalité ou le groupe ethnique;
- l'âge, le sexe ou la situation familiale;
- les antécédents médicaux;
- les accidents pour lesquels l'assuré n'est pas responsable.

Si une compagnie d'assurance refuse de vous fournir une police d'assurance-automobile ou de renouveler votre police, elle doit vous dire par écrit sur quelle(s) règle(s) de tarification elle a fondé sa décision.

Toutes les compagnies d'assurance doivent déposer leurs règles de tarification auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à des fins d'approbation.

La CSFO réglemente l'industrie de l'assurance-automobile de l'Ontario et est un organisme autonome du ministère des Finances provincial.

- L'édition Nouvelles

